

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 15 mars 2023

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du COSP du 23 novembre 2022	3
II. Présentation du projet de Diplôme Universitaire « Devenir formateur en yoga » (cf. annexe 1) ..	3
III. Réflexion sur les contributions au plan académique de formation	5
IV. Premier bilan des conseils de perfectionnement et de la mise en place de la réforme de la formation des enseignants	6
V. Questions diverses.....	7

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	AGRAZ	MCF - FLSH Limoges
M.	ARNAUD	Professeur en EPLE
Mme	ARTAUD	Cardie - Responsable 110 bis - Académie de Limoges
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
M.	COUTURE	IEN-EG IEN-EG second degré de Mathématiques et Sciences Physiques Académie de Limoges
Mme	CUIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DONNEZ	Tutrice second degré - Académie de Limoges
Mme	DUFOSSÉ	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	FAYOL	Président du COSP – Professeur d'université
Mme	LEGROS	Directrice Adjointe –Inspé de l'académie de limoges
Mme	LENOIR	Conseillère technique "Ecole inclusive" - Académie de Limoges
Mme	MACHADO	Conseillère pédagogique - Circonscription Aubusson
Mme	NOGUE	IEN Circonscription Brive urbain – Académie de Limoges
Mme	ORLAY	IA-DASEN de la Haute-Vienne
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RUHAUD	Etudiant M2 CPE - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARZOUMANIAN	IA - IPR de mathématiques – Académie de Limoges
Mme	GIRAULT	Représentante de l'EAFIC – Académie de Limoges
Mme	LAPAQUETTE	IEN Circonscription Haute-Vienne 3
M.	LAURENCIER	Chef d'établissement
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	SAUVIAT	Doyen FDSE Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR - DAFPEN - Académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR – FST de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	PERROT	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges

M. Fayol, président du COSP, ouvre la séance à 14h30.

I. Approbation du compte rendu du COSP du 23 novembre 2022

M. Fayol s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du COSP du 23 novembre 2022. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	22	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du COSP du 23 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Présentation du projet de Diplôme Universitaire « Devenir formateur en yoga » (cf. annexe 1)

• **Présentation générale**

Mme Perrot, responsable du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) » parcours « Professeur d'Éducation Physique et Sportive (EPS) » présente le projet de Diplôme Universitaire (DU) « Devenir formateur en yoga ». Elle remercie la direction de l'Inspé de l'académie de Limoges d'avoir accueilli ce projet. Il s'agit d'un projet collectif, élaboré depuis plus d'un an et depuis 2019, l'intégration du yoga au sein des programmes des lycéens, dont la pratique est assurée par des personnes plus ou moins bien formées à cela, a renforcé la volonté de le faire aboutir.

Mme Perrot explique qu'il s'agirait d'un DU unique en France. En effet, actuellement, sur le plan national, il n'existe que deux DU formant à la pratique du yoga : le premier dans les universités de Lille-Luxembourg qui correspond plutôt à une formation initiale et le second, dans celles de Nancy-Metz où le yoga est enseigné dans une dimension plutôt thérapeutique, mais aucun n'est consacré à la formation des formateurs. Elle explique que plusieurs partenaires ont participé à l'élaboration de la maquette de ce DU ; c'est par exemple le cas du lab' 110 bis.

• **Quels sont les objectifs de la formation ?**

Les objectifs de ce DU sont de former à l'enseignement du yoga dans une démarche holistique, éthique et inclusive et de réfléchir à la manière de l'institutionnaliser afin d'incarner et de promouvoir cette pratique de l'école à l'université.

Mme Orlay, Inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne, demande si ce DU est destiné à aider les uns et les autres à participer à une meilleure vie citoyenne. Mme Perrot explique que cette formation correspond à un projet de société et qu'à ce titre, elle poursuit deux missions principales :

- lutter contre la sédentarité,
- contribuer à favoriser l'apaisement du climat scolaire en donnant aux enseignants les outils nécessaires en classe pour y parvenir.

M. Fayol demande où ces interventions auprès des élèves prendront place dans l'emploi du temps. Mme Perrot rappelle qu'au lycée, le yoga est inclus dans les programmes d'EPS, que des activités sont également enseignées au collège ou sous forme d'ateliers périscolaires. Elle espère qu'à l'école, cela pourra être inclus dans les 30 minutes de motricité obligatoire et sur la pause attentionnelle pour devenir ainsi partie intégrante de la journée des enfants.

• **Quel est le profil des formateurs ?**

Suite à la demande de M. Agraz, maître de conférences à la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH), Mme Perrot indique que trois profils clés de formateurs ont été prévus :

- des chercheurs universitaires à la fois locaux et nationaux ;
- des professeurs agrégés ainsi que des enseignants du premier et du second degrés ;
- des partenaires prestataires de services très impliqués dans la communication non violente tels que des professeurs de yoga ou encore des médecins du sport, des kinésithérapeutes...

- **Quel public est concerné ?**

Mme Perrot explique que les enseignants ne sont pas les seuls pouvant prétendre à cette formation. Celle-ci est ouverte à des publics diversifiés comme aux professeurs de yoga certifiés souhaitant obtenir une légitimité de leur travail mais aussi aux éducateurs spécialisés, aux professionnels de santé...

Mme Artaud, Conseillère académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE), demande si les enseignants seront prioritaires pour cette formation et si un quota sera réservé aux enseignants du premier degré. Selon elle, il ne faudrait pas passer à côté de ces derniers. Mme Perrot confirme réfléchir à un quota d'enseignants.

Elle ajoute que pour ouvrir et être viable, ce DU devra compter entre 20 et 25 inscrits. Cela garantira également une qualité dans le suivi de la formation.

- **Quelle est la durée de la formation ?**

Mme Perrot annonce qu'il s'agit d'une formation de 200 heures répartie sur l'année. M. Arnaud, professeur en établissement, s'interroge sur la manière avec laquelle sera envisagé le calendrier. En effet, dans la mesure où cette formation s'adresse, entre autres, à des enseignants, est-il prévu qu'une partie se déroule sur des périodes de vacances ? Mme Perrot confirme que la formation sera décomposée en trois saisons et notamment sur des temps de congés scolaires. La soutenance du mémoire se déroulera, quant à elle, en septembre. F. Luchez, Délégué académique à la formation des personnels de l'éducation nationale et Directeur de l'école académique de formation continue de l'académie de Limoges (EAFC), confirme qu'un tel découpage sur l'année s'avèrera moins bloquant. Il permettra de faire face aux difficultés d'organisation et donnera ainsi aux personnels la possibilité d'y participer.

Mme Perrot ajoute que des discussions sont en cours pour tenter de conclure un partenariat avec l'EAFC, en proposant, par exemple, des solutions telles que des mises à disposition aux personnes qui pourraient être intéressées par ce DU.

- **Comment sera évalué ce DU ?**

Ce DU sera évalué par :

- un portfolio numérique de compétences que les stagiaires devront alimenter en dehors des temps de formation. Ce portfolio constituera une trace de leur travail ;
- un mémoire écrit : à ce sujet, M. Agraz souhaiterait connaître quelles seront les exigences attendues. Mme Perrot répond que le niveau de ce DU correspond à un niveau de Master 1. En termes de recherche, il sera donc demandé aux stagiaires de rendre une revue de littérature établie à partir d'une thématique de formation, touchant un public diversifié et différencié.

- **Dossier d'habilitation et budget**

Mme Perrot précise aux conseillers que le dossier d'habilitation et le budget prévisionnel sont prêts. Le coût de la formation est estimé à 2400 € pour les stagiaires. L'idée est de proposer une formation de qualité mais moins coûteuse. En effet, actuellement en France, il faut compter en moyenne 3500 € pour pouvoir se former à la pratique du yoga.

M. Fayol demande à Mme Perrot de confirmer que le coût de 2400 € correspond bien aux frais d'inscription des participants et demande s'ils pourront avoir recours à des aides. Mme Perrot répond qu'il n'existe a priori aucune aide et qu'il s'agit bien du coût total dont devront s'acquitter les futurs stagiaires.

M. Luchez complète en expliquant que cette formation pourrait aussi s'adresser à des personnels en démarche de reconversion ou de réorientation et qui seraient éligibles au compte personnel de formation (CPF). Dans ce cadre-là, des financements, à concurrence de 1500 €, pourraient leur être accordés et leur donner ainsi la possibilité de suivre cette formation. M. Luchez ajoute que dès lors, une diffusion large quant à l'existence de ce DU sera nécessaire auprès des services chargés de recevoir les dits personnels.

- **Pourquoi l'Inspé de l'académie de Limoges ?**

M. Fayol interroge Mme Perrot sur le choix de faire porter ce DU par l'Inspé de l'académie de Limoges. Il souhaiterait savoir ce que cela pourrait apporter à la formation et à l'inverse, ce que la formation pourrait apporter à l'institut.

Mme Perrot répond que ce choix s'explique par le fait qu'il s'agit d'une formation de formateurs. Elle indique que ce DU aurait pu être porté par n'importe quelles composantes mais que les compétences en termes de formateurs n'existent qu'à l'Inspé. La volonté ici est de faire en sorte que le yoga soit adossé à des connaissances scientifiques solides. Elle précise que ce DU n'est en aucun cas prioritaire sur les autres formations mais elle rappelle que cette thématique intéresse la société, les médias et que ce serait une première en France.

M. Fayol souhaiterait savoir s'il existe des données scientifiques démontrant l'intérêt de cette formation pour les bénéficiaires. Mme Perrot répond que plusieurs recherches de même que des revues littéraires ont été réunies pour montrer l'impact positif de cette pratique à la fois sur les élèves, sur les enseignants mais aussi sur les enseignants avec leurs élèves.

Mme Legros, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente la position de l'équipe de direction par rapport à ce DU. L'idée leur a semblé intéressante mais dans certaines limites. En effet, les masters MEEF doivent rester prioritaires et il est important de faire en sorte que les contraintes soient les moins grandes possible par rapport à l'administration et surtout vis-à-vis du service de la scolarité de l'Inspé. Mme Zerrouki, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, demande si ces contraintes ont été incluses dans le coût de l'inscription. Mme Perrot répond que l'inscription administrative et la gestion financière se feront au niveau des services centraux. Il resterait à la charge de la composante la saisie des stagiaires dans le logiciel *Apogée*, puis leurs notes. Au niveau de la gestion des emplois du temps, il faudrait qu'un coordonnateur pédagogique soit désigné à la scolarité, sans cela, elle insiste sur le fait que ce DU ne pourrait ni ouvrir, ni fonctionner.

M. Fayol remercie Mme Perrot pour ce projet et le travail effectué. Il indique qu'il appartiendra au conseil d'institut de l'Inspé de statuer et pour cela, il faudra qu'il soit le mieux renseigné possible sur tous les points qui viennent d'être abordés durant ce COSP.

III. Réflexion sur les contributions au plan académique de formation

M. Luchez explique aux conseillers le processus du plan académique de formation (PAF). Il indique qu'habituellement, à partir du printemps, il est procédé à un recueil de propositions de formation que les corps d'inspection, les conseillers techniques, les différents partenaires (l'Inspé, l'atelier Canopé...) souhaitent soumettre.

Il indique qu'à partir de cette année, ce recueil se fera différemment. Il reviendra à chaque prescripteur de formation de saisir directement ses propositions sur la plateforme *GAIA*. Ce procédé représente un double avantage : d'une part, la budgétisation sera ainsi rendue plus facile et d'autre part, cela permettra de revenir directement vers les prescripteurs.

M. Luchez rappelle les différentes modalités de formation existantes :

- les formations à candidature individuelle pour lesquelles le libre choix est laissé au personnel ;
- les formations à public désigné : cela concerne par exemple les formations de formateurs utilisées par les inspecteurs ;
- les parcours de formation, nouveauté de l'EAFc et au nombre de six, qui donnent la possibilité aux collègues qui le souhaitent de se former quatre à six journées sur une thématique précise ; certains d'entre eux donnent lieu à la délivrance d'un DU ;
- les formations d'initiative locale : celles-ci sont transversales, il en existe un catalogue qui pourrait être encore enrichi à partir de nouvelles propositions.

M. Fayol souhaiterait savoir s'il y a eu une avancée dans le rapprochement entre la formation au niveau académique et ce que propose l'Inspé. Il poursuit en indiquant qu'avec la réforme des concours, il serait intéressant que des actions spécifiques soient mises en place et réalisées par des universitaires auprès des titulaires de première année, de deuxième année... M. Luchez ajoute qu'il y a une volonté de laisser plus de place à la recherche universitaire dans la formation continue, les enseignants sont en demande de cet apport. Il rappelle que l'EAFc forme les stagiaires à temps complet et qu'il est, de fait, d'autant plus important de continuer à travailler avec l'Inspé pour construire une formation continuée dans la durée.

Mme Legros explique qu'il existe déjà de petits rapprochements. En effet, cette année l'Inspé a mis en place une formation d'analyse de pratiques professionnelles, ouverte à l'ensemble des formateurs de l'académie pour lesquels ce besoin se faisait ressentir. Elle indique qu'il y a là aussi une volonté de constituer un vivier de formateurs qui pourra intervenir en formation initiale et en formation continue.

M. Couture, Inspecteur de l'éducation nationale de mathématiques et de sciences physiques, souhaite prendre la parole au nom de la voie professionnelle de l'académie de Limoges. Il indique que les liens avec la composante sont très réduits du fait du très faible nombre de formations de la voie professionnelle qui y sont assurées. Dès lors, il s'interroge sur la manière avec laquelle poursuivre la formation des enseignants des lycées professionnels. M. Fayol répond qu'il est nécessaire de se rapprocher de l'Inspé et de l'EAFc afin d'étudier comment il serait possible de continuer à travailler ensemble et les compétences qu'il pourrait apporter.

M. Fayol termine sur ce point en s'adressant à M. Luchez. Il lui demande de réfléchir à des moyens de rapprocher les deux instances que sont l'académie et l'Inspé. Il souhaiterait que lors d'un prochain conseil, soient

proposées des illustrations sur des points sur lesquels il y a déjà des avancées et ceux sur lesquels il serait souhaitable qu'il y en ait.

IV. Premier bilan des conseils de perfectionnement et de la mise en place de la réforme de la formation des enseignants

M. Weil rappelle que, suite à la mise en œuvre de la réforme des enseignants, c'est la première fois qu'une promotion d'étudiants vit les deux années complètes de Master MEEF dans la nouvelle configuration. Il s'agit donc :

- de réaliser un premier bilan des formations à partir des retours des conseils de perfectionnement mais aussi des enquêtes menées auprès des étudiants et des responsables de formations ;

- d'analyser la mise en œuvre de ces nouvelles maquettes et de réfléchir au levier dont on pourrait disposer pour améliorer ce dispositif.

- **Mentions « second degré » et « encadrement éducatif » :**

✓ En première année, les retours des étudiants sont très positifs. Le fait que le concours ne soit plus placé en fin de Master 1 rend l'année plus confortable et donne aux étudiants suffisamment de temps pour développer leur travail pédagogique, didactique ou encore se construire une posture d'enseignant.

Les résultats du master s'en ressentent et sont bien meilleurs, il y a une adéquation entre ce qui est demandé et ce qui est réalisé.

D'autre part, le fait qu'il y ait plus de jours de stage durant l'année constitue une vraie avancée dans la professionnalisation.

✓ En deuxième année, cela s'avère un peu plus compliqué. Pour rappel, il existe deux statuts : celui de contractuel alternant (CA) et celui d'étudiant en stage de pratique accompagnée (SPA). M. Weil rappelle que l'ambition de l'académie était de proposer un contrat à tous les étudiants qui en feraient la demande mais, dans la réalité, il s'est avéré impossible de concrétiser ce principe. Ainsi, beaucoup d'entre eux se sont vu proposer un stage de pratique accompagnée. Les étudiants de première année sont désormais conscients que tous ne pourront pas obtenir de contrat, ce qui engendre un climat de compétition au sein des promotions et produit un effet assez délétère sur la dynamique de groupe.

Chez les contractuels alternants, le fait qu'ils soient en responsabilité les fait mûrir dans la maîtrise du geste professionnel et les rend plus solides sur des questions simples. A contrario, la gestion de la classe, de surcroît dans des établissements parfois éloignés, en plus du master et de la préparation au concours provoquent chez eux une surcharge cognitive et physique. Ils se concentrent davantage sur leur classe et manquent de temps pour travailler le reste.

Pour les étudiants en stage de pratique accompagnée, cela semble moins lourd dans la plupart des domaines. Ils ont plus de temps pour observer et avancer dans leur réflexion didactique. Mais des problèmes financiers se font également sentir. M. Ruhaud, étudiant en Master 2 MEEF « Encadrement éducatif » parcours « Conseiller principal d'éducation (CPE) » confirme que certains d'entre eux ont notamment plus de mal à aborder leur mémoire car ils sont focalisés sur leur discipline. Cependant, de manière générale, les étudiants sont contents de pouvoir faire une journée et demie de stage par semaine.

- **Mention « premier degré » :**

Mme Legros indique que le conseil de perfectionnement du premier degré, réunissant les trois sites de formation (Guéret, Limoges et Tulle), a eu lieu fin janvier 2023.

✓ En première année, il en est ressorti le plaisir des étudiants à être davantage en stage que les années précédentes. La durée des stages sur trois semaines leur permet de bien s'intégrer et de pratiquer dans la classe. Cela s'avère très enrichissant. Cependant, en ce qui concerne la formation sur site, celle-ci est jugée parfois trop théorique et les étudiants soulignent le décalage entre la pratique et la théorie. Ils souhaiteraient que plus de pratique soit intégrée dans la théorie.

Mme Legros ajoute que la première année de master 1 MEEF parcours « Professeur des écoles » comptent beaucoup d'assistants d'éducation (AED) pour lesquels l'Inspé est confronté à des contraintes d'organisation, en particulier en raison de l'éloignement du lieu de stage.

✓ En deuxième année, pour ce qui est du stage, les étudiants se montrent très impliqués dans celui-ci, un investissement important est constaté par rapport à leur classe. Peu de démissions ont eu lieu contrairement à ce qui était craint. Il y a équilibre entre le nombre d'étudiants contractuels alternants et ceux en stage de pratique

accompagnée. Cette année, une hausse de demande de stage en pratique accompagnée a d'ailleurs été observée, en particulier chez des étudiants qui pouvaient se le permettre financièrement et qui estimaient apprendre plus dans une classe avec un tuteur plutôt que de se retrouver tout de suite seuls en responsabilité.

Les contractuels alternants effectuent un stage filé d'une journée par semaine ainsi que quatre périodes de trois jours. Durant ces quatre périodes, les étudiants remplacent chaque fois les mêmes professeurs des écoles stagiaires qui sont en formation à l'Inspé, créant ainsi une continuité très appréciée. Un bémol est tout de même mis sur la période de stage P4. En effet, celle-ci se trouve juste avant le concours et engendre des difficultés à tout faire chez les étudiants.

Comme dans les mentions « second degré » et « encadrement éducatif », les étudiants soulignent le fait qu'entre le stage, la formation, la recherche et la préparation au concours l'année est trop chargée. Certains envisageraient même le master et le concours en trois ans. Cependant, tous s'accordent à souligner l'intérêt des cours assurés par des enseignants maîtres formateurs (EMF), comme les cours de français ou encore de mathématiques. Ils jugent ces cours enrichissants et gratifiants du fait des exemples pratiques qui leur sont proposés.

Mme Legros pointe aussi le problème de l'accompagnement des contractuels alternant qui se trouvent en difficulté dans leur classe. Il n'est désormais plus possible d'aller observer en dehors des visites et des entretiens : dès lors, quelle solution mettre en œuvre pour améliorer cela ?

M. Fayol comprend la difficulté pour les étudiants de tout mener de front, d'autant plus que certains d'entre eux sont également chargés de famille. Il se demande si :

- pour le stage de la période P4, il n'y aurait pas un moyen de le placer un peu plus tôt dans l'année ou bien d'en changer sa structure, en en faisant par exemple un stage d'observation ;

- la soutenance du mémoire pourrait être déplacée pour alléger un peu leur travail. Mme Zerrouki répond qu'une réunion du groupe de travail « recherche » va être fixée afin de pouvoir rediscuter de la question de la date du dépôt du mémoire. M. Fayol demande s'il ne serait pas envisageable d'avancer ce travail de recherche. Mme Zerrouki répond que ce n'est pas tant un problème de date que de contenus de l'année de Master 2. Celle-ci est trop lourde. Elle ajoute, qu'à l'origine, la recherche avait été prévue sur trois semestres mais que cela n'était pas finalement pas faisable. Mme Legros pense que la solution consisterait peut-être à modifier les attentes par rapport à la recherche, celle-ci doit être en lien avec le terrain mais peut-être faut-il en rediscuter. M. Fayol termine en indiquant qu'une réflexion doit être menée à ce sujet car une perte de qualité est constatée à tous les niveaux : dans la classe, dans la préparation au concours et dans le travail de recherche.

V. Questions diverses

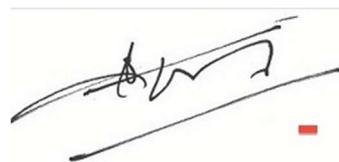
Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres points, M. Fayol remercie les conseillers et clôt la séance à 16h20.

Le Directeur adjoint de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Jacques-Arthur WEIL

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Michel FAYOL

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr